

Compte de résultat simplifié			Période du 12 janvier 2013 au 12 janvier 2014		
2013					
PRODUITS			CHARGES		
	Année N	Année N-1		Année N	Année N-1
Produits d'Exploitation (I)	16738	14122	Charges d'Exploitation (I)	12729,48	10121,75
Cotisations reliquat			FEETS	4701,12	3886,4
Cotisations	15970	13178	UD 83+62	6708,6	5451
Subventions					
Autres produits : GPMM 2013+Nantes 2012	768	944	FGF	1319,76	784,35
Transfert de charges			Divers		
Divers					
Produits Financiers (II)			Charges d'Activités (II)	8232,43	6529,53
Média Convergence 2012	3500	3500	AG	5317,08	4969,52
Divers			CAP		
			Réunions	500	
			Formation		
Produits Exceptionnels (III)			Rembt frais déplacement	2321,35	1560,01
Intérêts épargne			Divers	94	
Divers	0	2000			
			Charges de Fonctionnement (III)	541,68	929,57
Contributions de financement (IV)			Achats : Vista&Acrobat	254,43	699,99
Report des ressources non utilisées			Téléphonie & @ hotmail	105,46	19,99
des exercices antérieurs (CCP)	5388,91	3497,76	Frais bancaires	20,8	14,59
Divers			Frais secrétariat	160,99	195
			Divers :	0	
			Charges Exceptionnelles (IV)		
			Divers : gerbe	390	150
			Divers : avance SG	2000	
TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV)	25626,91	23119,76	TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	23893,59	17730,85



Résultat Exercice N-1 :	5388,91	
Résultat Exercice N :	1733,32	EXCEDENT
Solde Comptable au 12/01/2014 :	1733,32	en caisse
Produits de Placement au 12/01/2014 :	7411,6	LIVRET A
	9144,92	

Compte approuvé à l'unanimité par le Conseil du syndicat Snop-Fo le 12 janvier 2014 à Paris

CCP		
en compte	12/01/2013	5388,91

LIVRET A		
en compte	12/01/2013	7248,51
dividendes		163,09
versement		
recettes		7411,6
virement div		
en compte	12/01/2014	7411,6



Compte de résultat : retrace les produits et charges sur une période

Bilan : état du patrimoine, image financière Actifs & Passifs à l'instant T

Annexe simplifié : commentaire sur le compte & bilan

Fonds syndicaux : Total Actif - Total Dettes (= solde comptable + Livret)

Bilan Simplifié

2013



Exercice du 12 janvier 2013 au 12 janvier 2014

ACTIF

PASSIF

	Brut Année N	Amortissements & Dépréciations N	Net Année N	Net Année N-1
Actif Immobilisé (I)	0		0	
Actif Incorporel	0		0	
Actif Corporel	0		0	
Actif Financier	0		0	
Actif Circulant (II)	12729,48		12729,48	10121,75
Stocks & Fournitures	0		0	
Créances	12729,48		12729,48	10121,75
Disponibilités (III)	9144,92		9144,92	12637,42
Comptes régularisation ACTIF (IV)			0	
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV)	21874,4		21874,4	22759,17

	Net Année N	Net Année N-1
Fonds Syndicaux (I)	9144,92	12637,42
Réserves	0	
Report à nouveau	0	
Résultat de l'exercice	9144,92	12637,42
Provisions pour risques charges (II)	0	
Fonds dédiés (III)	0	
DETTES (IV)	12729,48	10121,75
Dettes financières	12729,48	10121,75
Dettes diverses		
Comptes régularisation PASSIF (V)	0	
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	21874,4	22759,17

L'actif comprend tous les biens et droits que possède l'entreprise : bâtiments, fonds de commerce, matériel, créances, brevets déposés, etc.
 l'actif immobilisé (fonds de commerce, matériel, etc.) ,
 l'actif circulant (stocks, créances, solde bancaire créditeur, etc.).
le passif est constitué des ressources de l'entreprise : les capitaux propres (passif immobilisé) et les dettes (passif circulant).
Dans un bilan comptable normal, l'actif doit toujours être égal au passif.



Compte approuvé à l'unanimité par le Conseil du syndicat Snop-Fo le 12 janvier 2014 à Paris



Annexe aux états financiers 2013

Les états financiers du Snop-Fo se caractérisent pour l'exercice ouvert le 12 janvier 2013 et clos le 12 janvier 2014 :

Total du Bilan :	9144,92
Produits d'Exploitation :	16738
Excédent de l'Exercice :	1733,32

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du Snop-Fo.

1 / Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evènements principaux de l'exercice

L'exercice 2013 d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n° 2009-10 du 03 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant "rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail", et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

le compte de résultat

le bilan

l'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Le Snop-Fo a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n° 2009-10 du 03 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliqués dans le respect du principes de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n° 99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affilié à FO dont elle applique les dispositions de la charte de la cotisation syndicale.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2 du règlement n° 2009-10 du 03 décembre 2009.

2 / Informations relatives au bilan

2.1 Produits à recevoir :

Cotisations	16738
Autres financements	0
Total des produits à recevoir	16738

2.2 Dettes :

Fournisseurs	0
Dettes sociales	12729,48
Total des dettes	12729,48

Gain cotisations	4008,52
-------------------------	----------------

2.3 Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	au 12/01/14	Augmentation	Diminution	au 12/01/13
résultat N	9144,92		X	12637,42
	au 12/01/13	Augmentation	Diminution	au 12/01/12
résultat N-1	12637,42	X		10598,35

3 / Informations relatives au compte de résultat

3.1 Subventions en 2013 :

MédiaConvergence : rappel de 2012 : 3500€

3.2 Charges en 2013 :

	N	Augmentation	Diminution	N-1
Activité du Snop-Fo	8232,43	X		6529,53
Fonctionnement	541,68		X	929,57

3.3 Bilan des Adhérents :

Année	Total	Dont Ext.
2002	53	9
2003	52	9
2004	56	12
2005	71	11
2006	78	11
2007	91	7
2008	113	25
2009	131	26
2010	158	30
2011	170	48
2012	184	44
2013	214	48

3.4 Adhérents 2013 (par grades):

C1	9
C2	20
LT	136
Retraité	1
Nantes	14
Marseille	34
Total	214

Participation Syndicat F.O. de Nantes :

13 LT + 1 C2 + 0 C1

Participation Syndicat F.O. de Marseille :

29 LT + 5 C2 + 0 C1

Coût d'une carte du Syndicat :

FEETS (28,32) + UD (40,50) + FGF (6,24) = 75,06

coût + 1,58€

2009	68,44
2010	70,44
2011	72,27
2012	73,48
2013	75,06

Situation financière positive.

Le solde des cotisations nous rapporte cette année 4008€ dont 224€ Nantes + 544€ Marseille.

Cependant, l'importante activité du syndicat entraîne toujours plus de frais, avec de nombreux déplacements qui ne sont pas pris en charge par l'administration.

Aussi le coût de la carte FO augmente d'environ 2€ par an.

Avance faite au secrétaire général pour déplacement, 2000€.

Le nombre de cotisants continue toujours à augmenter avec 214 adhérents dont 166 adhérents directs, 14 Nantes & 29 Marseille.

Frais de l'AG 2013 : 5317€

Médiaconvergence toujours avec nous mais prévoir au cas ou?

Compte tenu de ces éléments, je propose d'augmenter les cartes afin d'anticiper un départ de Médiaconvergence, et aussi intégrer une participation des membres présents déduite du remboursement des frais de transport d'un montant de 5€ par repas afin de réduire les les frais d'AG qui augmente de part le nombre et le coût de la vie.

Augmentation donc de 2€ pour l'ensemble.

Changement pour les Lieutenants sur la cotisation, création de 2 cotisations pour L1 & L2

	2011	2012	2013	2014
<i>C1</i>	110 €	112,00	114,00	116,00
<i>C2</i>	100 €	102,00	104,00	106,00
<i>L1</i>				101,00
<i>L2</i>	90 €	92,00	94,00	96,00

Le Trésorier du SNOP-FO
Alain BRISSON



La Commission de contrôle du SNOP-FO